

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 11 fr. 50 | 21 fr. | 38 fr. |
| Autres départements | 12 fr. | 22 fr. | 40 fr. |

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES | 1 fr. 70 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 70 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —) | 2 fr. 75 |
| » 2 ^e page (— d ^e —) | 4 fr. 50 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour et alentour de la réforme électorale, condition nécessaire d'une bonne réforme de l'Etat.

Or donc, conduite en des sentiers obliques par l'entêté et machiavélique Georges Mandel, la commission parlementaire qui se dit du « suffrage universel » a résolu de renvoyer au mois d'octobre — il doit tomber exactement à la même époque que les calendes grecques, ce mois-là — l'étude des projets sur la réforme électorale et la dissolution.

Oh ! les pauvres, les pauvres gens ! S'il ne s'agissait que d'eux on en prendrait pitié ! Comme on sent l'angoisse de leur cœur malheureux dans cette résolution irrésolue et comme elle rend bien le son d'une humble plainte désolée : « Encore un petit moment, monsieur le bourreau » — « Ecartez de moi ce calice !... »

Il faudra pourtant qu'ils le boivent, car il n'est pas question de les perdre, ce qui ne serait pas un grand bonheur, ni de les sauver, ce qui ne serait pas un grand malheur. Il s'agit de sauver le régime. Et tant pis s'ils ne le comprennent pas.

« Nos collègues de la Chambre », écrivait hier, M. Camille Planché, député, ancien combattant, « ne semblent pas s'apercevoir de l'importance de l'effervescence qui croît en France. En s'opposant à la R.P. et à la dissolution, ils commettent la pire faute contre le régime démocratique. »

Ces commissaires-là, furieux et supplicants à la fois, n'ont donc rien trouvé de mieux à faire que l'autruche ? Comme les vieux partis — qui nous font parfois l'effet de béquillards s'essayant à suivre une course d'automobiles — ils veulent espérer que, s'ils savent atermoyer, les choses finiront par reprendre leur petit train-train d'avant la bourrasque. Ils se persuadent que le peuple a passé sa colère, qu'il est calmé maintenant, que tout va se tasser et qu'on pourra revenir aux anciennes habitudes si fâcheusement troublées. Et ils ont tenté ce timide essai pour voir ce que ça donnera et comment réagira l'opinion.

Un lendemain du 6 février, il fut entendu qu'on n'opposait aucune résistance à la volonté populaire, qu'on allait tout réformer, mettre au point par une complète révision l'antique machine grinçante et rouillée, supprimer les abus reconnus du système, le rajeunir et sauver la République en la restaurant.

Tout le monde en France réclame cette libération. S'ils sont quelques-uns, qui, croyant le péril passé, cherchent le moyen de l'empêcher, donnons-leur un avertissement. Prévenons-les qu'ils se trompent aujourd'hui comme ils n'ont pas cessé de se tromper depuis deux ans et plus !

Les troubles ont cessé dans le pays parce qu'on lui a promis satisfaction et qu'il attend la réalisation de cette promesse. Ce n'est pas à ces députés, véritables saboteurs du Parlement, que le public a consenti une trêve, c'est au gouvernement qu'il a lui-même et malgré eux installé un pouvoir. Le calme présent n'est ni un oubli ni un renoncement. Il est simplement la décision réfléchie de laisser au gouvernement le temps de faire son œuvre.

Mais rien n'a changé dans sa volonté que tout change. Et sur ce point important les « socialistes de France », les « néos » interprètent fidèlement le sentiment général. Eux, du moins, cherchent ; ils font un grand effort de compréhension et de renaissance. Si toutes leurs solutions ne sont pas indiscutables, elles sont du moins animées d'un sincère esprit de réforme et de rajeunissement. Et cela fait un heureux contraste avec le parti S.F.I.O. pétrifié dans sa routine centenaire.

Informations

La Conférence du désarmement

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président du conseil.

M. François Piétri, ministre de la marine, de retour jeudi matin de Genève, a rendu compte des débats de la commission générale du désarmement et de l'action de la délégation française.

Le conseil a pleinement approuvé l'attitude du ministre des affaires étrangères et a prié son président de faire connaître à M. Louis Barthou que son discours de mercredi exprimait fidèlement le point de vue du gouvernement et la continuité de la politique française.

Au Sénat
 Le Sénat a discuté jeudi l'article 11 qui concerne la nomination des membres du Conseil de surveillance pour les Sociétés dont les titres font l'objet de négociations sur les marchés publics.

Ces commissaires dont le contrôle, expliqua le rapporteur M. Lesache, est très nécessaire à la protection de l'épargne, seront désignés par la première Chambre de la Cour d'appel.

Les commissaires aux comptes seront rémunérés et nommés pour trois ans, mais leur mandat pourra être retiré pour faute ou négligence grave.

En outre, le Sénat a admis la nécessité du diplôme, celui de commissaire vérificateur de Celués.

A la Chambre
 La Chambre discute la politique agricole du Gouvernement. MM. Blanc, Thibaut, Niel présentent diverses observations relatives à la crise agricole persistante. La suite de la discussion est ajournée.

M. Frossard demande à la Chambre de discuter le projet de réforme électorale sur la base de la représentation proportionnelle. Il indique les principes de sa proposition qui tend à la réduction du nombre des députés.

M. Doumergue se déclare partisan de la réforme électorale.

M. Reynaud soutient le projet. M. Reille-Soult est hostile à l'ajournement du projet. MM. Baréty, Chauvettes, Cathala, Blum, Franklin-Bouillon prennent part à la discussion. La demande de discussion immédiate de la proposition Frossard est repoussée par 288 voix contre 277.

Le projet de réforme fiscale
 Le projet prévoit un allègement de la charge fiscale, dont le relevé suivant permet de mesurer l'étendue.

Le taux de l'impôt foncier, bâti ou non bâti, sera ramené de 16 à 20 0/0. L'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sera supprimé. Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera ramené à 12 0/0. Resteront taxés à 11 0/0 les revenus des titres au porteur. Le taux de l'impôt général sur le revenu sera réduit de 1/3 ; il sera ramené de 36,3 à 24 0/0. Le taux de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires sera ramené de 10 à 6 0/0 et à 3 0/0 pour les cotés de moins de 20.000 francs. L'abattement à la base de 10.000 francs ne sera pas modifié. Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sera réduit de 15 à 12 0/0. Le droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation sera supprimé, sous réserve de la création pour les communes et les départements de ressources équivalentes. La taxe de luxe (vente d'objets dits de luxe et affaires faites par les hôtels et établissements classés) sera également supprimée.

Le problème sarrois
 M. von Papen, vice-chancelier du Reich a exposé le point de vue allemand au sujet de la Sarre.

« C'est un reste d'impérialisme, a-t-il dit en substance, de s'obliger une grande nation seize ans après la fin de la guerre, à demander à une partie de ses concitoyens d'affirmer qu'ils lui appartiennent. »

La question de la Sarre n'est pas une affaire franco-allemande, mais une affaire européenne. Le vice-chancelier a rappelé ensuite les propositions de M. Arifl Hitler pour engager, avant le plébiscite, des conversations franco-allemandes, sur les questions qui touchent directement les intérêts français et les intérêts allemands dans le problème sarrois.

« La France, a-t-il dit, n'a pas compris nos intentions. Il ne faut aucun doute, a affirmé M. von Papen, que la population de la Sarre votera pour l'Allemagne. Cela ne change rien au fait que le plébiscite est une absurdité. »

« Personne ne croit plus que la population se prononcera en faveur de la France, sorte l'instigateur de la Révolution tchèque. »

— Ah ! monsieur le président, répondit alors M. Aulard, il n'est pas donné à tous les professeurs d'avoir des élèves qui mettent à exécution aussi complètement que vous les leçons de leur maître.

Informations

La Conférence du désarmement

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président du conseil.

M. François Piétri, ministre de la marine, de retour jeudi matin de Genève, a rendu compte des débats de la commission générale du désarmement et de l'action de la délégation française.

Le conseil a pleinement approuvé l'attitude du ministre des affaires étrangères et a prié son président de faire connaître à M. Louis Barthou que son discours de mercredi exprimait fidèlement le point de vue du gouvernement et la continuité de la politique française.

Au Sénat
 Le Sénat a discuté jeudi l'article 11 qui concerne la nomination des membres du Conseil de surveillance pour les Sociétés dont les titres font l'objet de négociations sur les marchés publics.

Ces commissaires dont le contrôle, expliqua le rapporteur M. Lesache, est très nécessaire à la protection de l'épargne, seront désignés par la première Chambre de la Cour d'appel.

Les commissaires aux comptes seront rémunérés et nommés pour trois ans, mais leur mandat pourra être retiré pour faute ou négligence grave.

En outre, le Sénat a admis la nécessité du diplôme, celui de commissaire vérificateur de Celués.

A la Chambre
 La Chambre discute la politique agricole du Gouvernement. MM. Blanc, Thibaut, Niel présentent diverses observations relatives à la crise agricole persistante. La suite de la discussion est ajournée.

M. Frossard demande à la Chambre de discuter le projet de réforme électorale sur la base de la représentation proportionnelle. Il indique les principes de sa proposition qui tend à la réduction du nombre des députés.

M. Doumergue se déclare partisan de la réforme électorale.

M. Reynaud soutient le projet. M. Reille-Soult est hostile à l'ajournement du projet. MM. Baréty, Chauvettes, Cathala, Blum, Franklin-Bouillon prennent part à la discussion. La demande de discussion immédiate de la proposition Frossard est repoussée par 288 voix contre 277.

Le projet de réforme fiscale
 Le projet prévoit un allègement de la charge fiscale, dont le relevé suivant permet de mesurer l'étendue.

Le taux de l'impôt foncier, bâti ou non bâti, sera ramené de 16 à 20 0/0. L'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sera supprimé. Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera ramené à 12 0/0. Resteront taxés à 11 0/0 les revenus des titres au porteur. Le taux de l'impôt général sur le revenu sera réduit de 1/3 ; il sera ramené de 36,3 à 24 0/0. Le taux de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires sera ramené de 10 à 6 0/0 et à 3 0/0 pour les cotés de moins de 20.000 francs. L'abattement à la base de 10.000 francs ne sera pas modifié. Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sera réduit de 15 à 12 0/0. Le droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation sera supprimé, sous réserve de la création pour les communes et les départements de ressources équivalentes. La taxe de luxe (vente d'objets dits de luxe et affaires faites par les hôtels et établissements classés) sera également supprimée.

Le problème sarrois
 M. von Papen, vice-chancelier du Reich a exposé le point de vue allemand au sujet de la Sarre.

« C'est un reste d'impérialisme, a-t-il dit en substance, de s'obliger une grande nation seize ans après la fin de la guerre, à demander à une partie de ses concitoyens d'affirmer qu'ils lui appartiennent. »

La question de la Sarre n'est pas une affaire franco-allemande, mais une affaire européenne. Le vice-chancelier a rappelé ensuite les propositions de M. Arifl Hitler pour engager, avant le plébiscite, des conversations franco-allemandes, sur les questions qui touchent directement les intérêts français et les intérêts allemands dans le problème sarrois.

« La France, a-t-il dit, n'a pas compris nos intentions. Il ne faut aucun doute, a affirmé M. von Papen, que la population de la Sarre votera pour l'Allemagne. Cela ne change rien au fait que le plébiscite est une absurdité. »

« Personne ne croit plus que la population se prononcera en faveur de la France, sorte l'instigateur de la Révolution tchèque. »

— Ah ! monsieur le président, répondit alors M. Aulard, il n'est pas donné à tous les professeurs d'avoir des élèves qui mettent à exécution aussi complètement que vous les leçons de leur maître.

Informations

La Conférence du désarmement

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président du conseil.

M. François Piétri, ministre de la marine, de retour jeudi matin de Genève, a rendu compte des débats de la commission générale du désarmement et de l'action de la délégation française.

Le conseil a pleinement approuvé l'attitude du ministre des affaires étrangères et a prié son président de faire connaître à M. Louis Barthou que son discours de mercredi exprimait fidèlement le point de vue du gouvernement et la continuité de la politique française.

Au Sénat
 Le Sénat a discuté jeudi l'article 11 qui concerne la nomination des membres du Conseil de surveillance pour les Sociétés dont les titres font l'objet de négociations sur les marchés publics.

Ces commissaires dont le contrôle, expliqua le rapporteur M. Lesache, est très nécessaire à la protection de l'épargne, seront désignés par la première Chambre de la Cour d'appel.

Les commissaires aux comptes seront rémunérés et nommés pour trois ans, mais leur mandat pourra être retiré pour faute ou négligence grave.

En outre, le Sénat a admis la nécessité du diplôme, celui de commissaire vérificateur de Celués.

A la Chambre
 La Chambre discute la politique agricole du Gouvernement. MM. Blanc, Thibaut, Niel présentent diverses observations relatives à la crise agricole persistante. La suite de la discussion est ajournée.

M. Frossard demande à la Chambre de discuter le projet de réforme électorale sur la base de la représentation proportionnelle. Il indique les principes de sa proposition qui tend à la réduction du nombre des députés.

M. Doumergue se déclare partisan de la réforme électorale.

M. Reynaud soutient le projet. M. Reille-Soult est hostile à l'ajournement du projet. MM. Baréty, Chauvettes, Cathala, Blum, Franklin-Bouillon prennent part à la discussion. La demande de discussion immédiate de la proposition Frossard est repoussée par 288 voix contre 277.

Le projet de réforme fiscale
 Le projet prévoit un allègement de la charge fiscale, dont le relevé suivant permet de mesurer l'étendue.

Le taux de l'impôt foncier, bâti ou non bâti, sera ramené de 16 à 20 0/0. L'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles sera supprimé. Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera ramené à 12 0/0. Resteront taxés à 11 0/0 les revenus des titres au porteur. Le taux de l'impôt général sur le revenu sera réduit de 1/3 ; il sera ramené de 36,3 à 24 0/0. Le taux de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires sera ramené de 10 à 6 0/0 et à 3 0/0 pour les cotés de moins de 20.000 francs. L'abattement à la base de 10.000 francs ne sera pas modifié. Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sera réduit de 15 à 12 0/0. Le droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation sera supprimé, sous réserve de la création pour les communes et les départements de ressources équivalentes. La taxe de luxe (vente d'objets dits de luxe et affaires faites par les hôtels et établissements classés) sera également supprimée.

Le problème sarrois
 M. von Papen, vice-chancelier du Reich a exposé le point de vue allemand au sujet de la Sarre.

« C'est un reste d'impérialisme, a-t-il dit en substance, de s'obliger une grande nation seize ans après la fin de la guerre, à demander à une partie de ses concitoyens d'affirmer qu'ils lui appartiennent. »

La question de la Sarre n'est pas une affaire franco-allemande, mais une affaire européenne. Le vice-chancelier a rappelé ensuite les propositions de M. Arifl Hitler pour engager, avant le plébiscite, des conversations franco-allemandes, sur les questions qui touchent directement les intérêts français et les intérêts allemands dans le problème sarrois.

« La France, a-t-il dit, n'a pas compris nos intentions. Il ne faut aucun doute, a affirmé M. von Papen, que la population de la Sarre votera pour l'Allemagne. Cela ne change rien au fait que le plébiscite est une absurdité. »

« Personne ne croit plus que la population se prononcera en faveur de la France, sorte l'instigateur de la Révolution tchèque. »

— Ah ! monsieur le président, répondit alors M. Aulard, il n'est pas donné à tous les professeurs d'avoir des élèves qui mettent à exécution aussi complètement que vous les leçons de leur maître.

DEUX SEMAINES EN ITALIE

(Suite)

L'autour des Martyrs et du Voyage en Italie

Italie prétend avoir entendu de cette place sonner les cloches lointaines de Saint-Pierre. Un tel miracle ne doit point souvent se produire. Au contraire, à toute heure, les voix aériennes des vingt églises voisines du Capitole, du Palatin, de l'Esquilin et du Cœlius franchissent les arceaux et se répandent librement dans l'ambiphithéâtre. C'est elles sans doute que Chateaubriand imagina venues du Vatican tout exprès pour conférer plus d'éclat à son éloquent réverie.

Tout près du Colisée, l'Arc de Constantin jalonne superbement l'entrée de la Voie Triomphale ; un peu plus haut, sur la colline, l'Arc de Titus lui donne une élégante réplique perpendiculaire. Jamais à court d'érudition pittoresque, notre guide déclare : « Napoléon I^{er} voulait emporter ces arcs à Paris et la colonne « Trajane avec eux. La crainte d'ameuter Rome le retint. Alors, il se borna à faire exécuter les copies que vous voyez à l'Etoile, au Carrousel et place Vendôme. »

Ainsi renseignés et remontés en voiture, nous filons vers le sud et prenons, en tournant bientôt à gauche, la direction de la Porta Appia. Parmi d'autres ruines, les énormes restes des thermes de Caracalla dominent les beaux parcs que nous traversons. Le rempart et la rivière Almonie franchis, nous prenons entre des murs un chemin étroit et encaissé. Il nous conduit à la chapelle du *Domine quo vadis*, édifée sur l'emplacement présumé de la rencontre de Saint-Pierre avec son maître et de la confusion du prince des Apôtres. Un kilomètre plus loin, nous remettons pied à terre. Pénétrant dans un enclos, nous gravissons une courte montée. Nous voici près de l'entrée des catacombes de Saint-Calixte. Les nécropoles souterraines abondent au sud de Rome. Celles que nous abordons comptent parmi les plus vastes, les plus complètes et les plus intéressantes. La garde en est confiée aux Salésiens. Ces religieux, montrent, cette semaine, des mines épanouies. Dimanche prochain, jour de Pâques, le pape canonisera d'honneur leur ordre par la canonisation de Dom Bosco.

Pour le moment, l'équipe de Saint-Calixte ne manque pas de besogne. Des groupes de touristes leur arrivent à chaque instant. Autour d'événements à souvenirs pieux, on parle au moins cinq ou six langues à la fois. En dépit de l'affluence, notre patience ne se trouve pas soumise à une épreuve excessive. Notre guide, — presque un homme d'église puisqu'il fut chœur à la Chapelle Sixtine et valet d'évêque, — a su se débrouiller et nous obtenir un tour de faveur. Un clerc, jeune et le visage encadré d'une opulente barbe blonde, se présente à nous. Essouffé et suant, il termine à peine sa cinquième promenade d'affilée sous la terre. En un français excellent, il se met à notre disposition. Nous le suivons, le long des allées bordées de buis d'un jardin fleuri. Sous un auvent, un escalier se creuse. En y pénétrant chacun de nous soumet à une flamme transmise de proche en proche, le cierge semblable à une longue cigarette dont on le munit. Et la descente s'opère. Les catacombes de Saint-Calixte ont 18 kilomètres de développement. Nous allons parcourir, en une demi-heure, un peu moins de 400 mètres. Ce circuit nous permettra, non seulement de nous rendre compte de la disposition d'ensemble de ce cimetière primitif, mais d'en connaître les plus remarquables parties. Nous cheminons, sur un sol sablonneux, dans une série d'étroites galeries qui se coupent à angles droits. Les parois sont creusées d'alvéoles superposées, de dimensions plus ou moins grandes suivant leur ancienne affectation à la sépulture d'adultes

ou d'enfants. De courtes inscriptions, surtout des signes — le poisson symbolique, par exemple — subsistent nombreuses. Dans les niches, quelques restes d'ossements effrités. Défense d'y toucher sous peine d'excommunication, nous déclara le guide. Nul de nous, j'imagine, ne songe à commettre pareille profanation. Parfois, des sortes de chapelles s'ouvrent devant un carrefour, interrompant la monotonie des cavités étagées. L'une, la chambre des papes, renferme les tombeaux de cinq des héros de l'église persécutée. Dans une autre, le corps de sainte Cécile reposa jusqu'au jour où on le transféra au Transtévère. Les fresques qui l'entouraient et l'identifiaient ne purent survivre cet exode. A la lumière de nos cierges rassemblés, elles consentent à nous montrer leurs naïves images dans le goût byzantin. Et nous aimons mieux les contempler que trop tourner nos regards vers les sarcophages d'à-côté dont l'un contient un corps momifié susceptible de troubler d'une pointe d'hallucination le souvenir du visiteur impressionnable.

Remontés en car, nous avons tôt fait de regagner le *Domine quo vadis*. Nous nous engageons alors dans la Via Appia Antica. De toutes les voies consulaires, celle-ci fut appelée « la reine ». Elle reliait Rome à Capoue et à Brindisi. Depuis des siècles, elle ne se présente plus au promeneur que sous la forme agreste d'un chemin rural. Mais elle reste décorée de si nobles arbres et de tant de vénérables mausolées qu'elle soutient dignement son antique prestige. Des pins, des cyprès, des yeuses la bordent. Entre leurs troncs, des tombeaux s'intercalent. Ruinés à demi ou presque intacts, ils témoignent à la fois de la dévotion des Romains envers leurs morts et de l'art des sculpteurs de la grande époque. Tantôt de simples frises s'y déroulent ; tantôt des séries de bustes y évoquent, avec un étonnant réalisme d'attitudes et d'expressions, les membres de la famille qui élit cette place pour lieu de son repos et de son apothéose. Les plus célèbres de ces tombeaux sont : celui de Cecilia Metella, miniature du Château Saint-Ange, celui de Sénèque (salut à tes mânes, vieux philosophe, sur les textes de qui nous pâlimes au collège !), celui des enfants de Sextus Pompeius, la tour élevée à la mémoire de l'un des Curiaes et les terres bien ombragés qui recouvrent, dit-on, les restes des Horaces.

Entre ces pierres illustres et ces pins ravissants, un essaim de souvenirs classiques bourdonne. Par un bruit bien différent, un spectacle imprévu vient changer le cours de nos pensées. Sur nos têtes, une escadre de dix-huit avions passe, ordonnée comme un vol de cigognes. Elle survole le Bois Sacré, Saint-Urbain, la grotte d'Egérie, oblique vers la gauche au passage de l'Almonie et pique vers la ligne des remparts. Le vrombissement de ses moteurs va verser un peu d'héroïsme de surcroît au cœur des citadins de Rome !

La campagne que nous traversons pour rejoindre la Via Appia Nova et rentrer dans la ville a dépeupillé cet aspect inculte dont les voyageurs du siècle dernier ont dit et redit la désolation. Rappelez-vous la lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes. De cette épitre, seul reste encore exact le passage qui commence par ces lignes : « Rien n'est comparable pour la beauté « aux lignes de l'horizon romain, à la « douce inclinaison des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes « qui le terminent... » et qui finit ainsi : « Vous avez sans doute admiré dans les « paysages de Claude Lorrain, cette lumière que nature ? Eh bien ! c'est la lumière « de Rome ! »

AU FIL DES JOURS...

DEUX SEMAINES EN ITALIE

(Suite)

ou d'enfants. De courtes inscriptions, surtout des signes — le poisson symbolique, par exemple — subsistent nombreuses. Dans les niches, quelques restes d'ossements effrités. Défense d'y toucher sous peine d'excommunication, nous déclara le guide. Nul de nous, j'imagine, ne songe à commettre pareille profanation. Parfois, des sortes de chapelles s'ouvrent devant un carrefour, interrompant la monotonie des cavités étagées. L'une, la chambre des papes, renferme les tombeaux de cinq des héros de l'église persécutée. Dans une autre, le corps de sainte Cécile reposa jusqu'au jour où on le transféra au Transtévère. Les fresques qui l'entouraient et l'identifiaient ne purent survivre cet exode. A la lumière de nos cierges rassemblés, elles consentent à nous montrer leurs naïves images dans le goût byzantin. Et nous aimons mieux les contempler que trop tourner nos regards vers les sarcophages d'à-côté dont l'un contient un corps momifié susceptible de troubler d'une pointe d'hallucination le souvenir du visiteur impressionnable.

Remontés en car, nous avons tôt fait de regagner le *Domine quo vadis*. Nous nous engageons alors dans la Via Appia Antica. De toutes les voies consulaires, celle-ci fut appelée « la reine ». Elle reliait Rome à Capoue et à Brindisi. Depuis des siècles, elle ne se présente plus au promeneur que sous la forme agreste d'un chemin rural. Mais elle reste décorée de si nobles arbres et de tant de vénérables mausolées qu'elle soutient dignement son antique prestige. Des pins, des cyprès, des yeuses la bordent. Entre leurs troncs, des tombeaux s'intercalent. Ruinés à demi ou presque intacts, ils témoignent à la fois de la dévotion des Romains envers leurs morts et de l'art des sculpteurs de la grande époque. Tantôt de simples frises s'y déroulent ; tantôt des séries de bustes y évoquent, avec un étonnant réalisme d'attitudes et d'expressions, les membres de la famille qui élit cette place pour lieu de son repos et de son apothéose. Les plus célèbres de ces tombeaux sont : celui de Cecilia Metella, miniature du Château Saint-Ange, celui de Sénèque (salut à tes mânes, vieux philosophe, sur les textes de qui nous pâlimes au collège !), celui des enfants de Sextus Pompeius, la tour élevée à la mémoire de l'un des Curiaes et les terres bien ombragés qui recouvrent, dit-on, les restes des Horaces.

Entre ces pierres illustres et ces pins ravissants, un essaim de souvenirs classiques bourdonne. Par un bruit bien différent, un spectacle imprévu vient changer le cours de nos pensées. Sur nos têtes, une escadre de dix-huit avions passe, ordonnée comme un vol de cigognes. Elle survole le Bois Sacré, Saint-Urbain, la grotte d'Egérie, oblique vers la gauche au passage de l'Almonie et pique vers la ligne des remparts. Le vrombissement de ses moteurs va verser un peu d'héroïsme de surcroît au cœur des citadins de Rome !

La campagne que nous traversons pour rejoindre la Via Appia Nova et rentrer dans la ville a dépeupillé cet aspect inculte dont les voyageurs du siècle dernier ont dit et redit la désolation. Rappelez-vous la lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes. De cette épitre, seul reste encore exact le passage qui commence par ces lignes : « Rien n'est comparable pour la beauté « aux lignes de l'horizon romain, à la « douce inclinaison des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes « qui le terminent... » et qui finit ainsi : « Vous avez sans doute admiré dans les « paysages de Claude Lorrain, cette lumière que nature ? Eh bien ! c'est la lumière « de Rome ! »

Entre ces pierres illustres et ces pins ravissants, un essaim de souvenirs classiques bourdonne. Par un bruit bien différent, un spectacle imprévu vient changer le cours de nos pensées. Sur nos têtes, une escadre de dix-huit avions passe, ordonnée comme un vol de cigognes. Elle survole le Bois Sacré, Saint-Urbain, la grotte d'Egérie, oblique vers la gauche au passage de l'Almonie et pique vers la ligne des remparts. Le vrombissement de ses moteurs va verser un peu d'héroïsme de surcroît au cœur des citadins de Rome !

La campagne que nous traversons pour rejoindre la Via Appia Nova et rentrer dans la ville a dépeupillé cet aspect inculte dont les voyageurs du siècle dernier ont dit et redit la désolation. Rappelez-vous la lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes. De cette épitre, seul reste encore exact le passage qui commence par ces lignes : « Rien n'est comparable pour la beauté « aux lignes de l'horizon romain, à la « douce inclinaison des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes « qui le terminent... » et qui finit ainsi : « Vous avez sans doute admiré dans les « paysages de Claude Lorrain, cette lumière que nature ? Eh bien ! c'est la lumière « de Rome ! »

Entre ces pierres illustres et ces pins ravissants, un essaim de souvenirs classiques bourdonne. Par un bruit bien différent, un spectacle imprévu vient changer le cours de nos pensées. Sur nos têtes, une escadre de dix-huit avions passe, ordonnée comme un vol de cigognes. Elle survole le Bois Sacré, Saint-Urbain, la grotte d'Egérie, oblique vers la gauche au passage de l'Almonie et pique vers la ligne des remparts. Le vrombissement de ses moteurs va verser un peu d'héroïsme de surcroît au cœur des citadins de Rome !

La campagne que nous traversons pour rejoindre la Via Appia Nova et rentrer dans la ville a dépeupillé cet aspect inculte dont les voyageurs du siècle dernier ont dit et redit la désolation. Rappelez-vous la lettre de Chateaubriand à M. de Fontanes. De cette épitre, seul reste encore exact le passage qui commence par ces lignes : « Rien n'est comparable pour la beauté « aux lignes de l'horizon romain, à la « douce inclinaison des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes « qui le terminent... » et qui finit ainsi : « Vous avez sans doute admiré dans les « paysages de Claude Lorrain, cette lumière que nature ? Eh bien ! c'est la lumière « de Rome ! »

Chronique du Lot

Au Fil des Jours...

DEUX SEMAINES EN ITALIE

(Suite)

Suite de l'article de 1^{re} page

Cette campagne a recouvert sa fertilité du temps des Césars. Entre des bouquets clairs de beaux arbres, pâturages et champs de blé alterne, également prospères. Seuls, les alignements d'arcades, aux brèches nombreuses, des aqueducs de Claude et de Néron, maintiennent aux paysages quelque chose de cet aspect romantique dont, sur la foi des auteurs, notre imagination les paraît invariablement.

A part quelques monuments, d'ailleurs transformés et remaniés, — tels les mausolées d'Auguste, d'Adrien et le Panthéon, — les témoins de la vie antique se groupent au sud de Rome. Dans la ville entière, au contraire, sauf dans les faubourgs les plus récents, la marque de la domination papale s'impose, provocante et indéfectible. A chaque instant, sur les murs, des inscriptions rappellent que ce palais, ce pont, ce jardin, cette fontaine furent érigés sous tel ou tel pontife, par ses ordres ou par les soins de prélat ou de princes de sa cour. On aura beau moderniser Rome, y ouvrir de larges voies, y élever de nombreux et pompeux édifices au goût des moments successifs, Rome n'en demeurera pas moins citée des papes dans toutes ses parties.

Il suffit, pour s'en convaincre, de monter aux terrasses du Janicule. Certes, les nouveaux maîtres du pays ont accumulé ici les signes de leur empire : les deux grands monuments de Garibaldi et de sa femme, les bustes de ses lieutenants, le phare qui, la nuit, dispense sur la capitale ses feux verts, blancs et rouges. Mais qu'est ceci auprès du reste ?

Derrière nous, se pressent les ombres de la villa Doria-Pamphili, l'une des plus opulentes de la ville. Ce parc, me dit-on, a été mis par son propriétaire à la disposition de Pie XI et celui-ci vient souvent y donner à ses promenades l'enchantement du libre espace dans un site dominant. A notre gauche, en contrebas, la cité du Vatican, enclose de hauts murs, environnée de bâtiments éparpillés et de jardins austères, la masse de Saint-Pierre et l'entassement des palais pontificaux. Sous nos pieds, en deçà et au delà du Tibre, Rome s'étale et s'étage. Le soleil donne à l'ensemble de ses murs et de ses toits des tons délicieux d'un rose fané et d'un or éteint, en même temps qu'il fait ressortir, çà et là, le vert bleuâtre des pins parmi la verdure claire des frondaisons nouvelles. Tout est beau dans ce panorama aussi délicatement nuancé qu'heureusement composé. Quand la contemplation se prolonge, une chose surtout surprend le spectateur et l'émerveille. C'est le nombre prodigieux des églises qui, dans cette étroite plaine tévérienne, au penchant et sur les sommets de ces collines érigent leurs tours et arrondissent leurs coupes. Aucune ville sous le ciel ne peut rivaliser sur ce point avec celle que les papes ont défaits et refaits de façon à ce qu'elle demeure, quoiqu'il arrive, marquée de leur griffe, aux yeux des hommes que leur pitié ou leur curiosité y attirera éternellement.

On nous dit à maintes reprises, tandis que nous la parcourons : « Rome possède 364 églises, sans compter celle des faubourgs ! » — « Pourquoi en manque-t-il une pour que l'on puisse aller, chaque matin de l'année entière, entendre la messe en un lieu différent ? » Si vous posez, après tant d'autres, cette question ironique, on vous répond : « C'est ainsi et c'est exact ! »

(A suivre). Eug. GRANGÉ.

Assistance publique

Notre compatriote, M. le docteur Pigot, inspecteur de l'Assistance publique de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous adressons à notre compatriote qui est de Catus et ancien élève du lycée Gambetta, nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

Suppression d'emploi

Par décret en date du 25 mai le poste d'un sous-inspecteur de l'Assistance publique dans le Lot, est supprimé.

P. T. T.

Mme Caroir, dame-employée des P.T.T., est nommée receveuse à Catus.

Libéré

Comme nous l'avons annoncé, le recours en grâce du docteur Molinié, de Gagnac, a été accordé. En conséquence, le docteur Molinié a été libéré et est rentré chez lui.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 2 — DIMANCHE 3 JUIN
(en soirée à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 35)
Une interprétation de premier ordre
ARNAUDY et Suzanne RISSLER
DANS
DIRECT AU CŒUR
Scénario et dialogue de Marcel Pagnol
et de Paul Nivoix

Vers une cave coopérative à Parnac

De notre correspondant :

Les agriculteurs s'organisent, a-t-on dit récemment, à propos des luttes engagées contre la courtilière détruisant à Anglars-Juillac ou ailleurs, les jeunes plants de tabac. Et il est grand temps, en effet, que les agriculteurs prennent eux-mêmes en mains la défense de leurs propres intérêts. — Les bénéfices laissés aux ruraux sont si peu engageants que s'ils ne prennent en commun des mesures énergiques ils se laisseront dévorer purement et simplement par la misère.

La récolte des fraises offrait, au début, de belles perspectives de recette et nos braves fraisiéristes étaient en droit de compter sur la juste rémunération de leurs longs et durs travaux. Ils sont aujourd'hui complètement déçus et découragés. Leurs prix de vente nets laissent tout juste, en fait de recette, de quoi payer et nourrir le personnel engagé pour la cueillette !

Il en sera, sans doute de même pour le vin. Si la récolte est abondante, la région du Lot devra subir les cours des grandes régions productrices et la culture de la vigne, dans notre département, ne nourrira plus son homme. Demain, comme hier, le commerce local continuera de servir ses clients avec des vins venus du dehors et les nôtres resteront dans nos caves.

Il semble donc que le moment soit venu de prévoir la ménente. C'est ce qu'ont compris les viticulteurs de Parnac que le Maire de cette commune a réunis ce dimanche, 27 mai pour leur parler de la visite faite le 17 à la cave coopérative de Gironde.

Il leur donna connaissance des conditions dans lesquelles fut créé cet établissement, leur expliqua son fonctionnement, leur fournit tous renseignements utiles sur ses statuts et règlements, parla des moyens employés pour la construction et enfin fit ressortir les avantages dont pourraient bénéficier les vigneron du Lot s'ils créaient dans la région une ou plusieurs caves semblables à celles qui fonctionnent déjà dans le Sud-Ouest et le Midi de la France.

A l'exception de deux commerçants en vins, présents à la réunion et de quelques rares indécis, la grande majorité des auditeurs, décida de dresser sur le champ une première liste de fondateurs et plus de 30 adhérents s'engagèrent aussitôt à fournir ensemble une première avance de fonds de 62.500 fr. prêts à 5 0/0 pour 2.500 hectares de vin à faire vinifier à la cave projetée.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'esprit de décision des viticulteurs de Parnac qui, les premiers à l'appel de leur maire, viennent de faire un grand pas vers la coopération agricole.

Nul doute, si le projet soutenu par les autres communes est mené à bonnes fins, que la réputation de nos vins y gagnera et que la future cave intercommunale de Parnac-Luzzech saura attirer, dans la région un grand nombre de négociants et de clients qui apprécieront comme il convient la finesse de nos bons « Cahors » dont la réputation n'est plus à faire. — P.M.

AUX ENTREPRENEURS DE TRANSPORT AUTOMOBILE

Tous les Entrepreneurs de transport automobile du Département du Lot qui, par suite d'erreur ou d'omission involontaire, n'auraient pas été touchés par la lettre-circulaire les invitant à faire partie du « Syndicat des Transports en Commun du Département du Lot », qui a été créé à St-Céré, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien adresser leur adhésion à M. Laplaud, Président du Syndicat à St-Céré qui tient les statuts à leur disposition.

Il s'agit, en outre invités à venir à l'assemblée des membres adhérents qui aura lieu le 4 juin prochain dans la salle de la Mairie de St-Céré.

Cette réunion sera présidée par M. Loubat, secrétaire général de l'Association Nationale des Transports, dont le dévouement à la cause des Transporteurs est bien connu de tous et qui fera un exposé des dangers dont nous sommes menacés si nous ne nous groupons tous, sans distinction de genre d'entreprise pour la défense des intérêts particuliers et communs des membres de la corporation.

Qu'ont-ils découvert ?

Des habitants de Gréalou, ayant constaté qu'au lieu dit « La Pierre Levée » se trouvait une excavation de 5 mètres environ de profondeur, eurent la fantaisie d'y descendre.

La descente fut faite de façon parfaite et il paraîtrait que les hardis explorateurs n'eurent pas à le regretter. Y a-t-il des galeries souterraines ? Serait-ce un petit Paradis ? On le saura bientôt.

VOTES DE NOS DEPUTES

Scrutin sur la proposition de M. L.-O. Frossard qui demandait la discussion immédiate de la réforme électorale. Le Gouvernement avait déclaré laisser la Chambre libre de décider.

Ont voté contre : MM. René Besse et Malvy.

Absent par congé : M. de Monzie.

La proposition Frossard a été repoussée par 288 voix contre 277.

LES PUNISSES NE REVIENTENT PAS

quand on les a détruites par le Rozol. Un seul badigeonnage suffit pour les foudroyer toutes, ainsi que leurs œufs. Le Rozol est tout prêt pour l'emploi et ne tache pas. 6 fr. 95 le flacon. Les Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc. A Cahors, Pharmacie Orliac.

Violent incendie à Salviac

Nous avons dit, dans notre dernier numéro qu'un incendie avait éclaté dans la commune de Salviac détruisant la maison de M. le docteur Cambornac. Notre correspondant nous adresse sur ce triste événement les renseignements suivants :

Après une journée de chaleur suffocante un violent orage éclata sur Salviac mercredi soir, vers 9 heures.

La foudre tomba à plusieurs reprises en divers points de la région. Un coup de tonnerre plus fort que les autres retentit sur la commune ; il s'était abattu sur le grand et bel immeuble de notre dévoué et si sympathique maire et conseiller général, le docteur Cambornac.

Comment mit-il le feu ? C'est ce qu'on ne peut savoir. Toujours est-il que quelques instants après l'incendie commençait son œuvre dévastatrice.

Avec autant d'empressement et d'activité qu'il est possible d'en déployer, la population accourut au secours. Mais les moyens matériels dont disposaient les sauveteurs étant insuffisants, le feu se propageait malgré tout leur dévouement et menaçait les maisons Delmas et Trincoeste.

On fit appel aussitôt aux pompiers de Gourdon et ceux de Cahors furent alertés se tenant prêts à partir. Les premiers arrivèrent bientôt et avec un matériel puissant inondèrent les débris de la maison Cambornac et s'employèrent à protéger les bâtiments voisins. C'est hélas ! tout ce qui resta à faire.

Mme veuve Daffas avait pu être arrachée de sa chambre par de jeunes sauveteurs ; le bureau de M. le docteur Cambornac fut presque intégralement sauvé, mais les meubles, la lingerie et toute la maison furent la proie des flammes.

M. le docteur Cambornac, qui était en tournée, ne rentra que pour assister à l'embrasure de sa maison.

La population de Salviac fit tout son devoir pour sauver l'immeuble, mais la tâche était surhumaine vu la violence de l'incendie.

M. le Sous-Préfet de Gourdon, le Lieutenant de gendarmerie, les pompiers de Gourdon, les gendarmes de Salviac M. Lazard, adjoint, M. Magnard, adjoint technique des Ponts et Chaussées, ouvriers maçons, charpentiers, jeunes gens, agriculteurs restèrent sous la pluie durant des heures pour lutter contre ce feu.

L'immeuble était assuré aux « Assurances Générales ». Les pertes sont très importantes. La population est consternée et déplore ce sinistre.

En cette pénible circonstance nous pouvons assurer M. le docteur Cambornac et toute sa famille de la sympathie générale.

L'UNION FEDERALE DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

A la suite des interprétations et des commentaires très divers donnés par la presse de la motion d'action civique votée à Vichy le 22 mai par le Congrès de l'Union Fédérale, la Fédération des combattants et victimes de la guerre du Lot, de l'Union Fédérale, rappelle le texte exact de cette motion, en ce qui concerne l'appel aux forces sociales et civiques.

Moyens d'action

« L'Union fédérale, dont déjà la propagande dans le pays a contribué puissamment au réveil d'une mystique de solidarité nationale et de discipline sociale et civique, persévérera dans son effort.

« Elle exprime la conviction que la volonté de réformes de justice sociale et de redressement économique dans le cadre des institutions démocratiques qui anime les masses profondes de la Nation pourra se concentrer rapidement à l'appel des anciens combattants en un programme court et substantiel de rénovation française.

« Pour la réalisation de ce programme, l'Union Fédérale souhaite pouvoir compter sur le concours désintéressé de toutes les organisations sociales et civiques qui poursuivent actuellement un effort parallèle au sien et elle espère qu'une majorité imposante de l'opinion se dégagera pour appuyer l'action pacifique dans laquelle au moment opportun les combattants engageront leurs forces. »

Cie P.-O.-Midi

A l'occasion de la foire d'Agen, des billets spéciaux d'aller et retour de toutes classes, à demi-tarif, sont délivrés pour Agen, les 3, 4 et 10 juin 1934, au départ de toutes les gares des sections de lignes de Marmande, Montauban, Le Buisson à Agen ; — Auch à Layrac inclus ; — Nérac à Feugarolles inclus et à Condom ; — Castillon à Casse-neuil ; — Clairac à Penne (Lot-et-Garonne) ; — Cahors à Monsempron-Libos.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

EDEN

SAMEDI
ET DIMANCHE (en soirée à 21 heures)
Dimanche (matinée)
Deux grands films parlants français

BELLE NUIT

Comédie sentimentale

avec
Lily DAMITA
ET

Silence... on tourne

le film le plus comique de l'année

avec
Harold LLOYD

Salle réfrigérée, 100.000 mètres cubes d'air frais pendant la séance.

Syndicat des pharmaciens du Lot

Le Syndicat des pharmaciens du Lot a tenu son assemblée générale le mardi 29 mai 1934, dans la salle des séances de la mairie de Saint-Céré.

La présence unanime des membres du Syndicat assistaient à cette réunion, qui avait à désigner des membres du bureau chargés d'administrer le Syndicat et de le représenter de 1934 à 1937. L'assemblée a procédé par acclamation à l'élection du bureau, qui se trouve ainsi constitué :

Président : M. Paul GARNAL, de Cahors ; vice-présidents : MM. Delmas, de Figeac ; Meulet, de Gourdon ; secrétaire général : M. Gineste, de Saint-Céré ; secrétaire adjoint : M. Gayet, de Cahors ; trésorier : M. Artigue, de Cahors.

Après avoir examiné les questions à l'ordre du jour et en particulier celles des décrets-lois concernant la fourniture des médicaments aux pensionnés de guerre, celle des tarifs, de la taxe unique et de la réforme de la loi des patentes, l'assemblée a chargé son président d'adresser un hommage de bienvenue à M. le professeur Bédier, nommé doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse.

La réunion s'est terminée par un déjeuner amical, auquel assistaient de nombreuses femmes de pharmaciens, servi d'une façon magistrale dans les salons de l'Hôtel David.

L'ordonnance de ce repas fut impeccable et tous les convives furent unanimes pour remercier Mme et M. David des soins apportés à l'ordonnement de ce repas.

Notre confrère Orliac, président honoraire du Syndicat, sut trouver les mots qu'il fallait pour saluer les convives ; les dames, notre doyen, M. Lesueur, notre confrère Blanc, directeur de la Gazette des Pharmaciens, venu de Paris pour assister à notre réunion et pour féliciter les pharmaciens du Lot de leur cohésion qu'ils ont tenu à affirmer en renouvelant leur confiance au bureau et à leur président.

Le président, après avoir salué les dames et rendu hommage au doyen d'âge, remercia Orliac de ses paroles aimables et tous les pharmaciens pour les loyaux concours qu'ils voulaient bien lui apporter et la confiance qu'ils venaient de renouveler et qui constituait un ciment solide pour le maintien de la cohésion des matériaux, si multiples et si divers, qui constituent une institution syndicale. Il remercia notre confrère Blanc de sa présence et de ses services. Ce qui nous valut une réplique de la part de notre confrère Blanc, ou chacun reçut sa part d'hommage.

La réunion se termina par une visite du château de Castelnaud-Bretenoux.

Le Secrétaire, Le Président,
GINESTE, PAUL GARNAL.

Voyages... gratuits !

Devant le tribunal correctionnel de Montauban ont comparu deux voyageurs qui avaient pris le train à Cahors, mais sans billet.

Le premier, c'est un Belge, Casimir van de Fruze qui prit un billet à Cahors pour les Sept-Ponts et qui, avec ce billet, pensait se faire transporter à Montauban.

Malheureusement pour lui, un contrôleur constata la fraude à Causade. Van de Fruze est condamné, par défaut, à 100 francs d'amende.

Le second, est le nommé Demandes, électicien à Cahors, voulut se rendre à Causade. Il prit le train, mais oubliant de passer au guichet pour prendre un billet. Un contrôleur, en cours de route, intervint pour réclamer : « Votre billet, messieurs ! » Demandes n'avait pas de billet. Mais il déclara, — oh ! de très bonne foi ! — « Pardon, monsieur le Contrôleur, je me rendais à Moissac, pour chercher des fonds, et là, j'aurais payé le prix du billet. »

Cette explication n'a pas été acceptée par le contrôleur qui a dressé procès-verbal. Et Demandes a été condamné, par défaut, 100 francs d'amende.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 14 au 19 mai 1934, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 6 hommes, 5 femmes. Interlocaux : 9 hommes, 11 femmes. En extra : 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 3 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 2 femmes.

« Le fonds de chômage municipal secourt : 4 hommes, 1 femme. »

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 3 juin par la

Pharmacie ORLIAC
Place des Petites-Boucheries

Les Sports

Un télégramme de Rossi-Codos à Castrol

La Direction des hulles Castrol vient de recevoir des aviateurs Codos et Rossi le télégramme suivant :

« Paris-New-York sans escale après New-York-Asie sans escale — stop — Premier équipage ayant effectué aller-retour Atlantique Nord avec même matériel en utilisant Castrol — stop — lubrification de notre moteur assurée parfaitement avec votre huile — stop.

« Salutations. »

AVIRON CADURCIEN

Pour des causes indépendantes de sa volonté, l'Aviron Cadurcien se trouve dans l'obligation de reporter sa fête annuelle d'Athlétisme au 1^{er} juillet. Les spectateurs et Sociétés voisines ne nous tiendront pas rigueur de ce contretemps, qui aura l'avantage de donner à la fête d'athlétisme du 1^{er} juillet une ampleur qui dépassera le cadre régional.

Le Comité.

A MORT ! A MORT !

Oui, à mort, ce maudit cor qui vous fait tant souffrir ! « Le Diable » enlève les cors en 6 jours pour toujours. Mais attention !... exigez « Le Diable », 3 fr. 95 toutes Pharmacies et à Epernay, Pharmacie Weinmann. Dépôt à Cahors, Pharmacie Orliac.

CAHORS

La Saint-Clair

La foire de la Saint-Clair est une des plus réputées de Cahors. Jadis, elle donnait lieu à de grandes réjouissances publiques. Manèges, cirques, baraques de lotteurs, de diseuses de bonne aventure étaient installés sur les Allées Fénelon et ne désamplissaient pas durant toute la journée.

En outre, sur les Allées Fénelon un bal avait lieu. Comme orchestre, il n'y avait pas de musiciens de sociétés locales : c'était un brave homme qui, debout, appuyé contre un arbre, jouait de l'accordéon.

Comme salaire, les danseurs lui donnaient chacun un sou par danse. Et la recette n'était pas à dédaigner, à la fin de la journée.

Les danseurs, en effet, n'étaient pas « regardants ». Tous ou presque tous venaient des communes des hameaux de l'arrondissement. Pastoureaux et pastourelles se donnaient rendez-vous à la ville. C'était fête pour eux, car ce jour-là, ils signaient contrat de louage avec les patrons.

Le spectacle ne manquait pas de pittoresque ! Mais aujourd'hui, c'est fini. Pastoureaux et pastourelles ne sont plus les petits paysans qui arrivaient à la ville, ahuris, étonnés de voir magasins, établissements publics, monuments. A cette époque, ils s'exaltaient devant tout et la chose qui les frappait le plus, c'était de voir couler l'eau dans les caniveaux.

Autres temps, autres mœurs ! On ne s'étonne plus de rien ! On ne danse pas aux sons de l'accordéon ! faut-il se féliciter de tous ces changements ? faut-il les regretter ?

AUDITION-CONCERT

Nous sommes heureux d'informer le public cadurcien que l'audition annuelle des élèves de Mme et M. Bourjade, les réputés professeurs de musique de notre ville, aura lieu le dimanche 3 juin en matinée au théâtre municipal.

Nos jeunes professeurs s'étant assurés le concours d'artistes de talent tels que Mme Maréchal et M. Bruguères, feront bénéficier les spectateurs d'une partie intermédiaire du meilleur goût.

Un coup d'œil indiscret jeté sur le programme, nous fait prévoir que cette manifestation musicale, sera un vrai régal artistique, pour les amateurs de belle musique et de chant.

Ecole Normale

M. Menanteau, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs à Cahors, est promu à la troisième classe avec effet du 1^{er} janvier 1934. Cet avancement si mérité nous est une agréable occasion d'exprimer nos bien cordiales félicitations à l'universitaire distingué et à l'homme sympathique qui s'est créé à Cahors de durables amitiés.

Enseignement primaire supérieur

M. Cazenave, professeur (lettres-grammaire) à l'E.P.S. de Cahors, est promu à la 5^e classe, avec effet du 1^{er} janvier 1934.

M. Charra, professeur (lettres-histoire) à l'E.P.S. de Cahors, est promu à la 4^e classe avec effet du 1^{er} janvier 1934.

Mlle Bastin, directrice d'E.P.S. de filles de St-Céré, est promue à la 1^{re} classe (section supérieure), avec effet du 1^{er} janvier 1934.

Mme Paly, professeur de lettres à l'E.P.S. de St-Céré, est promue à la 5^e classe, avec effet du 1^{er} janvier 1934.

Nos félicitations.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper Mme et M. Arzac, gendarme à Cahors. Leur fille Yvonne est décédée après une cruelle et implacable maladie, à l'âge de 22 ans. La levée de corps a été faite vendredi matin, à 8 heures, à la gendarmerie, au milieu d'une nombreuse assistance. L'inhumation a eu lieu à St-Germain. Nous adressons à Mme et M. Arzac, à la famille nos bien vives sympathies et nos sincères condoléances.

JALAPA

le bon détacheur
LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER
Dégraisse et nettoie bien
TOUS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS
En vente chez les Drogueries, Epicerie, Mercerie
et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

LES MYOSOTIS

FÊTE ARTISTIQUE DU 9 JUIN

Nous avons rappelé tout récemment que la première fête donnée par les Myosotis aurait lieu le 9 juin, au théâtre de Cahors. Nous avons dit également tout le soin apporté à la partie musicale confiée à Mme Crassac-Rességuier. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que la partie gymnique et chorégraphique sera dirigée de l'accompagnement qu'elle recevra. Nous verrons évoluer nos jeunes filles, dans de somptueux costumes, et elles nous feront assister à un gala artistique du plus bel attrait. Signifions enfin que cette fête toute féminine, exclusivement organisée avec des éléments Cadurciens, nous permettra d'entendre de délicieuses chanteuses qui, reposant nos yeux, charmeront nos oreilles.

La partie comique (2 comiques de 12 ans) nous délassera à son tour... Nous verrons ensuite !... Mais il n'est pas possible d'en dire plus long pour aujourd'hui et... comme dans les romans : la suite au prochain numéro !

Suicide

Le Parquet a été informé que Jean Véry, 73 ans, demeurant à Salviac, avait été trouvé pendu dans sa cave. Les constatations ont été faites par M. le docteur Cambornac. Véry avait manifesté souvent, son intention de mettre fin à ses jours, en raison de son mauvais état de santé.

Ses membres craquaient

(comme si

l'on cassait du bois))

Maintenant elle n'a plus de douleurs et fait des lessives tous les jours

« Depuis 25 ans, je souffrais d'une sciaticque dans le côté droit et j'avais un mal de reins qui m'obligeait à rester couchée deux à trois semaines. Quand je me levais le matin, j'avais les bras et les jambes qui craquaient, on aurait cru que l'on cassait du bois.

« Un jour j'ai entendu parler des Sels Kruschen. J'en ai pris un flacon sans ressentir beaucoup d'amélioration ; j'en ai pris un deuxième et cette fois j'ai senti du mieux. Depuis j'ai continué et voilà deux ans et demi que je prends ma petite dose chaque matin. Je n'ai plus eu aucune douleur, je me porte très bien. A 60 ans, je fais des lessives tous les jours sans aucune souffrance. »

Veuve H. L... à S... (S.-et-O.). (Lettre n° 1494).

La sciaticque est une maladie arthritique, c'est-à-dire une maladie due avant tout à l'impureté du sang. Kruschen fait disparaître la sciaticque parce qu'il a le pouvoir de purifier le sang. Les différents sels de Kruschen sont des stimulants de toutes nos fonctions. Ils réveillent la foie, les reins, les intestins paresseux ; ils les obligent à éliminer les résidus, les impuretés et les poisons — en particulier le dangereux poison urique. Ils suppriment toute constipation et nous font du sang pur et généreux. De cette sensation de vitalité, de rajustement qui remplit tous les habitats de la « petite dose quotidienne ».

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

ENCORE DES ORAGES

Ainsi que nous l'avons signalé, mercredi, un orage a éclaté sur Cahors. Il fut relativement anodin, en comparaison de celui qui s'abatit sur la région, jeudi soir, vers 5 heures. Cahors fut relativement épargné. Mais les environs, hélas ! ont subi des dégâts.

A Douelle, Luzech, notamment, la grêle a haché les vignes. La région de Vers a été, également, bien éprouvée.

Jeudi soir, vers 11 heures, un vent de tempête a soufflé sur Cahors et dans la nuit une pluie abondante s'est abattue sur la ville.

Vendredi matin, un pâle soleil brillait, mais le ciel fut vite recouvert par de noirs nuages. La température était lourde.

Aussi, vers 1 heure de l'après-midi, le temps se couvrit. Un vent violent souffla et une pluie d'une violence extraordinaire, mêlée de grêlons, s'abatit sur Cahors. Les jardins, les vignes des coteaux ont souffert. L'orage dura, environ, pendant 20 minutes. Rarement, à Cahors, on n'avait vu pareil temps en cette saison !

Mairie de Cahors

Tirage d'obligations

Les obligations de l'emprunt 7 0/0 1926 de la ville de Cahors portant les numéros 8, 19, 22, 26, 40, 43, 51, 52, 54, 56, 70, sorties au tirage du 1^{er} juin 1932 deviennent improductives d'int

Castrol reste en tête du progrès

le 1^{er} 2 septembre 1930

COSTES ET BELLONTE

réalisent la 1^{re} traversée,
PARIS-NEW YORK

le 27 mai 1934

LA COUPE DEUTSCH

est gagnée par **ARNOUX**
sur Avion CAUDRON, moteur Renault
à la vitesse de 389 kil. à l'heure.

Les 27 et 28 mai 1934

ROSSI ET CODOS

réalisent la 2^e traversée
PARIS-NEW YORK

TOUS

utilisaient

Castrol

Castrol reste en tête du progrès

Concert public

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Avenir Cadurcien a donné vendredi, à l'occasion de la St-Clair, un concert public sur les Allées Fénelon.

Les Cadurciens se trouvaient nombreux autour du kiosque pour applaudir nos excellents musiciens qui jouèrent avec brio les divers morceaux du programme.

Mais il y avait une bonne heure à passer, après le concert, pour les jeunes. L'Avenir, conformément à la tradition, avait organisé un bal. Aussi bien, les couples furent nombreux. La température était favorable et permit aux jeunes gens et aux jeunes filles de se livrer au plaisir de la danse.

Remerciements et félicitations aux excellents musiciens et à leur dévoué directeur, M. François Rivière.

Brutalités et outrages

Louis Sabot, garçon boucher à Mercuès, se trouvait à la foire d'Espédaillac. Il avait acheté des agneaux et les plaçait sur sa camionnette pour les transporter à Mercuès. Mais cette opération provoqua, de la part des assistants du chargement, une vive protestation.

Sabot avait attaché les pauvres agneaux par les pattes, les traînaient sur un parcours de plusieurs mètres, les saisissait et les lançait dans la camionnette.

Les gendarmes d'Assier passèrent, virent le vilain travail du garçon boucher, et entendirent les protestations du public. Ils firent des observations justifiées au chauffeur qui répondit de façon inconvenante. Les gendarmes dressèrent procès-verbal pour infraction à la loi Grammont.

A qui est la plaque d'identité ?

Il a été trouvé sur la voie publique une plaque d'identité gravée. S'adresser au Bureau du Journal.

En liberté provisoire

On se souvient du drame qui eut lieu à Saint-Clair entre deux propriétaires, Grangé et son gendre Béziat. Au cours d'une dispute, Béziat frappa avec une hache son beau-père dont un bras fut sectionné. Grangé, transporté à l'hôpital de Cahors, est rentré chez lui, à Saint-Clair. Béziat fut écroué à la prison de Cahors. Il vient d'être mis en liberté provisoire.

Plainte

L'hiver dernier, des ouvriers d'une entreprise électrique rurale, pour permettre le passage d'une ligne électrique, coupèrent les arbres dans la propriété de Mme veuve Brandes, cultivatrice à Thégra. Ils n'avaient pas l'autorisation de Mme Brandes qui réclama, à titre de dommages-intérêts une somme de 1.500 francs. Les pourparlers engagés n'ayant pas abouti, Mme veuve Brandes vient de déposer une plainte au Parquet contre la Cie électrique. Une enquête a été ordonnée.

Mme Sully, de Laval-de-Cère a porté plainte à la suite de la disparition d'une cane de Barbarie. La gendarmerie a ouvert une enquête, mais elle n'a pu établir si la cane s'était enfuie ou si elle avait été volée. L'enquête continue.

**Votre plus belle parure
Madame !**

Mais, c'est votre chevelure, qui ne doit jamais, étonnée, être soumise à l'ondulation indéfrisable, sans le plus léger dommage. Votre tranquillité sera pleinement assurée en demandant au spécialiste **E. POPOVITCH**, rue du Maréchal-Foch, Cahors, de préserver vos cheveux avec les **sachets « Zotos »**, les plus réputés pour l'Indéfrisable des cheveux délicats et fragiles.

« ZOTOS » l'ondulation indéfrisable sans appareil sans électricité, sans fatigue

Défaut de patente

M. Jules Mary, marchand ambulancier, vendeur de la marchandise sans être muni d'une patente. Procès-verbal lui a été dressé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 26 mai au 2 juin 1934

Naissances

Vingès André-Louis, 23, Boulevard Gambetta.

Peyrecave Michèle, 9 place Thiers. Mignot Jacqueline, 13, rue Fondue-Haute. Gaudran Paul, 1, Allées des Soupirs. Terret Simone, 38, rue Mascoutou.

Mariage

Grins Albano, maçon, et Revel Odette, modiste.

Décès

Marty Marcel, contrôleur des Contributions directes, 37 ans, 12, quai Ségur-d'Agnessau. Rouelle Jean-Pierre, s. p., 69 ans, 2, Impasse Ch.-Caix.

Cabrit Pélégie, s. p., 70 ans, rue Wilson. Raynal François, cultivateur, 49 ans, rue Wilson.

Boyé Ambroise, charpentier, 48 ans, rue Wilson. Cubaynes Catherine, Vve Vincent, s. p., 87 ans, Lamarchande.

D'Arzac Amélie, s. p., 21 ans, rue des Hortes. Griffoul Antoine, s. p., 70 ans, rue Wilson.

Brouqui Célestin, chef de section principal au P.-O., 51 ans, avenue Jean-Jaurès.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montrastier

Etat civil du mois de mai 1934. — Naissances: Besse Fernand, né à Saint-Gervais; Chanut Clément-Pierre-Georges, né à Roquebert.

Mariages: Néant. Décès: Baffaillly Pierre-Jean, cultivateur, à Laporte, 68 ans; Combalbert Léon, cultivateur, à Baguerettes, 49 ans; Deviers Céline, sans profession, à Cahors, 45 ans; Laviale Amélie, sans profession, à Lacanal, 60 ans; Besse Fernand, à Saint-Gervais, 1 jour.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnaud-Montrastier aura lieu mardi 12 juin.

Les Junies

Violent orage. — Jeudi vers 17 heures pluie et grêle sont tombées en abondance sur nos champs. Les dégâts sont importants. On considère que la moitié des récoltes est perdue.

Il est navrant de voir le résultat de tant de peines et de travaux englouti en quelques instants.

Le Doryphore. — Cet insecte indésirable a fait son apparition dans notre commune. La déclaration en est faite par les propriétaires atteints et la lutte est organisée.

Parnac

Vers une cave coopérative. — Lire à la Chronique du Lot.

Montcuq

Série de mariages. — Mercredi prochain, 6 juin, aura lieu, à la mairie de Montcuq, le mariage de Mlle Angèle François-Céleste Combelles, sans profession, domiciliée à Rouquié, commune de Montcuq, avec M. Gervais-Marie-Armand Pélissier, cultivateur, domicilié à Cussou, section de Boisse, commune de Castelnaud-Montrastier.

Trois jours après, le samedi 9 juin, sera célébré le mariage entre M. Jean-Paul Masbou, vétérinaire, sous-lieutenant au 4^e régiment de spahis, à Sfax, domicilié à Montcuq et Mlle Paule-Augusta Fadeville, institutrice publique, domiciliée à Belmont.

Enfin, un troisième mariage est annoncé entre Elie Rogues, cultivateur, résidant à Frastis, commune de Bouloc (Tarn-et-Garonne), domicilié à Montcuq et Léontine-Marie-Victorine Bernard, sans profession, domiciliée à Perwillard, commune de Montcuq-du-Querrey (T.-et-G.).

Nos meilleurs vœux de bonheur à ces futurs époux et sincères compliments à leurs familles.

St-Pantaléon

Nécrologie. — Jeudi, à 7 heures du matin, Mme Gastal, ayant aperçu Mme Germaine Combarieu affaissée sur le pas de sa porte, s'empressa de lui porter secours et, avec l'aide de quelques voisins, de la transporter sur son lit.

M. le docteur Buéli, appelé, se rendit immédiatement au chevet de Mme Combarieu et il constata qu'elle avait été

terrassée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, cette dernière rendit le dernier soupir vers 11 heures 1/2 sans avoir repris connaissance. La défunte était âgée de 62 ans et était la femme de feu Clément Combarieu, notre ami.

Ses obsèques ont été célébrées, avec le concours de toute la population du village, samedi matin.

Nous adressons à son frère, M. Pagès, de Bagat, et à tous les membres de la famille de la regrettée disparue, nos sincères et émués condoléances. — J. P.

Saux

Orage. — Jeudi soir, un orage assez violent a traversé le plateau. Il a plu pendant une quinzaine de minutes, mais pas assez pour donner à la terre l'humidité qu'il faut.

Tout sèche sur pied: blé, pommes de terre, maïs, etc., se trouvent compromis. On ne peut rien sarcler ni biner. S'il ne pleut pas davantage, les efforts du gouvernement pour résoudre la crise du blé seront inefficaces car la sécheresse prolongée sera son meilleur espoir.

Si on n'a pas autre chose, on a récolté du foin pour le bétail. Je ne sais pas si on connaît le proverbe :

Annado de fe

Annado de fe

Tout cela ne fait pas le compte de l'agriculteur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat civil du 25 mai au 1^{er} juin. — Naissance: Gault Simone-Georgette.

Décès: Saleille Hilarion, 61 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Moles, rue Séguier.

Cajarc

Orages. — Nous avons eu deux orages dans la soirée de mercredi et les propriétaires sont dans la joie car la sécheresse se faisait vivement sentir. Les fraises surtout s'étaient sur plants, mais si les expéditions sont-elles peu abondantes. Si la pluie a procuré une grande satisfaction à la plupart des propriétaires, malheureusement pour quelques-uns d'entre eux, elle a été accompagnée de la grêle qui a causé des dégâts importants au Verdier et au Causse de Cajarc. Le temps orageux continue.

Espédaillac

Le Doryphore. — Beaucoup de propriétaires ont constaté la présence du doryphore dans leurs champs de pommes de terre.

De nombreux traitements avec de la bouillie à l'arséniate de plomb ont été appliqués, afin de venir à bout de ce fœtaux dévastateur.

Orages. — Après la période de chaleur de ces jours derniers, de violents orages ont éclaté mercredi soir, vers 14 heures, sur notre commune et les environs.

Une pluie torrentielle s'est abattue à la grande satisfaction des agriculteurs. Malheureusement, on nous signale une chute de grêle à Quissac.

Au cours de ces orages, la foudre est tombée sur divers points de la localité sans causer de dégâts matériels.

Foire. — La foire du 28 mai a été très importante. Le foirail des moutons était bien garni et les transactions ont été nombreuses. Voici les principaux cours pratiqués :

Brebis grasses, de 200 à 250 fr.; brebis ordinaires, de 110 à 130 fr.; brebis anteaies, de 200 à 230 fr.; agneaux de boucherie, de 150 à 170 fr. la pièce; génisses, de 1.000 à 1.200 fr. la paire; oisons, de 10 à 12 fr.; canetons mûlâtres, de 10 à 12 fr.; canetons ordinaires, de 3 à 3 fr. 50 pièce; porcelets, de 120 à 130 fr. pièce.

Beaucoup de légumes vendus aux prix ordinaires. De nombreux marchands étrangers et étalagistes. Bonne journée pour le commerce local. Prochaine foire le 28 juin.

Saint-Céré

Aux entrepreneurs de transport automobile. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Abattoirs. — Consommation: 8 bœufs, 80 veaux, 2 moutons, 12 brebis, 50 agneaux, 38 porcs. 1.035 kilos de viande nette.

Expédition: 2 bœufs, 1 vache, 142,50 veaux, 62 moutons, 52,50 porcs. 13.762 kilos de viande nette.

**MANGER EST BIEN
DIGER EST MIEUX**

Tous les lecteurs de ce journal aiment bien manger. Combien y en a-t-il parmi eux qui, une heure après un repas, vont commencer à souffrir ? Des milliers de familles ont écarté toute crainte de mauvaise digestion par l'emploi quotidien de la Magnésie Bismurée, remède classique et instantané contre les maux d'estomac et tous les maux dus à des excès de table. Les estomacs rendus sensibles par l'excès d'acidité stomacale, génératrice d'aigreurs, d'envie de vomir, de flatulences, de migraine et, à la longue, de gastralgies et de dyspepsie, sont immédiatement soulagés par une petite dose de poudre ou deux ou trois comprimés de Magnésie Bismurée pris immédiatement après les repas. En deux ou trois minutes les maux, les nausées, les migraines, ces sensations de lourdeurs, ces renvois, cessent comme par enchantement. La Magnésie Bismurée est en vente dans toutes les pharmacies au prix de 10 Frs. ou en grand format économique 45 Frs. 85.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

Nos pompiers. — Mercredi soir, vers 22 h. 1/2, nos braves pompiers furent alertés, la foudre venait de tomber sur la maison d'habitation de M. le docteur Cambornac, à Salviac et la population de cette commune se voyait impuissante à arrêter le progrès de l'incendie demandant un prompt secours.

Immédiatement, la Compagnie des pompiers ayant à sa tête son lieutenant, M. Duluc, partit pour Salviac avec sa moto-pompe-automobile.

Après un travail opiniâtre, les pompiers se rendirent maîtres de l'incendie, toutefois la maison de M. le Docteur Cambornac, était brûlée en entier, mais du moins on put éviter que le feu se

propagât, car, disons-le, sans nos pompiers tout un quartier y passait, une douzaine de maisons.

La population salviacoise manifesta son contentement du beau geste de nos pompiers. Qu'il nous soit permis, à nous aussi, de les féliciter.

Vitesse des automobiles en ville. — Par un arrêté de M. le maire, la vitesse des automobiles en ville a été limitée à 20 km. à l'heure, pour les autos et cars transportant des personnes; 10 km. à l'heure pour les camions, poids lourds. En outre, les arrêts dans les avenues sont limités au minimum de temps, sans porter obstacle à la circulation.

Fêtes de la St-Jean. — Enfin, la Commission chargée d'élaborer et d'exécuter le programme des fêtes de la St-Jean est constituée. Cela ne s'est pas effectué sans peine et, comme toujours, on arrive à Gourdon, mais au dernier moment.

Bref, sans commettre d'indiscrétion, nous pouvons annoncer que nous aurons un grand festival, qui amènera de nombreux visiteurs.

Grave accident. — Une de nos compatriotes, habitant Toulouse, fille de M. Valadié, couvreur, fit ces jours derniers, une chute dans sa maison, qui mettait ses jours en danger.

Est-ce la fatalité qui s'acharne contre cette famille ? Toujours est-il, malheureusement, que les trois fils de M. Valadié ont été victimes d'accidents du même genre, chutes. Deux fils, couvresse, trouvèrent la mort en tombant d'un toit, et la fille, celle dont nous parlons plus haut, tomba d'une échelle, dans sa maison.

Espérons que cette dernière n'aura pas le sort de ses deux frères.

Salviac

Au C.A.S. — En raison du Sinistre qui a endeuillé notre petite ville, le Club athlétique Salviacois a décidé de reporter à une date ultérieure le bal et la tombola qui devaient avoir lieu le dimanche 3 juin. Nous ferons connaître par la voie du Journal du Lot la date exacte de cette soirée.

Violent incendie. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Dégagac

Orage. — Mercredi, à 21 h. 30, un orage accompagné de formidables coups de tonnerre, et venant de la direction du Nord-Ouest, a éclaté sur notre région.

La forte pluie qui est tombée sans grêle et sans être trop poussée par le vent, était souhaitée depuis quelques jours par les agriculteurs qui voyaient impuissants, dépérir les récoltes.

La foudre a incendié la maison d'habitation de M. le Docteur Cambornac, qui a été totalement consumée.

Dans notre village, Le Mastoulat, la foudre, en tombant sur un ormeau voisin des lignes à basse tension, a désorganisé l'éclairage électrique dans plusieurs immeubles.

On ne signale pas d'accidents de personnes.

CHEZ NOS VOISINS

VERDUN-SUR-GARONNE

En rentrant chez lui, après une nuit de fête à Verdun, Henri Pescay, âgé de 34 ans, cultivateur à Ricaumont, commune de Verdun, reçut de vifs reproches de la part de son père. Une discussion assez vive suivit, au cours de laquelle Henri Pescay dit à son père : « Puisque c'est comme ça, je me tuerai ». Devant cette menace, son père se retira pour aller à son travail, tandis qu'il en profitait pour continuer à boire chez lui.

Mais, comme il ne se rendait pas au travail, son père lui adressa de nouveaux reproches.

Vers 16 heures, se trouvant seul, Henri Pescay mit ses menaces à exécution. Il s'étendit sur son lit et se tira une balle de pistolet dans la poitrine.

Au bruit fait par le coup de feu, M. Pescay père accourut et le trouva inanimé et baignant dans son sang.

Il a été transporté dans un état désespéré dans une clinique de Montauban.

**Une VOITURE
d'OCCASION**

s'achète à la SUCCURSALE

CITROËN

111, Boulevard Gambetta

CAHORS

Tél. N° 162 — Cahors

DÉPÊCHES

Paris, 10 h. 55.

Les radicaux de Perpignan

approuvent M. Doumergue

De Perpignan. — Au cours d'une réunion du parti radical-socialiste, a été approuvée la décision prise à Clermont-Ferrand, de collaborer avec le gouvernement d'Union nationale.

En outre, des félicitations ont été adressées à M. Doumergue pour son courageux attachement au bien du pays.

Vague de chaleur aux Etats-Unis

De Chicago. — Une forte vague de chaleur sévissant dans les Etats du Middle-west, a causé la mort de 7 personnes.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Firmin SABATIE; Madame et Monsieur Jean LACOSTE et leur fille Françoise; Madame et Monsieur Alfred SABATIE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Avocat à Paris; Madame Veuve LESTANDI; les familles POMÉ, ALIBERT, DELPY, ESPÈRE et TULET remercient très sincèrement les personnes qui ont bien voulu assister au service anniversaire de leur regrettée

Madame Marguerite LACOSTE
Née SABATIE

**20%
DE BAISSÉ**

**DESMARIS
FRÈRES**
présentent

OLAZUR

leur nouvelle huile de
marque pour autos

16 fr. les 2 litres
**BIDON
PERDU**

Chez tous
les garagistes et aux pompes

à essence

AUTOMOBILINE OLAZUR



LA PERFECTION EN RADIO

"Le MARCONI-SIX"

DISTRIBUTEUR OFFICIEL :

P. FRANCÈS

36, Boulevard Gambetta

CAHORS

ALIMENTATION SARDA

HALLE — CAHORS

LUNDI EN RECLAME

100 kgr. pâtes alimentaires, 4 fr. le kgr.; — Chocolat, 5 tablettes, 5 fr.; — Huile (2 lit.), 4 fr. 75; — Beurre, 4 fr. la 1/2 livre; — 4 savons et 1 savonnette, 5 fr.; — Café Masset, 4 fr. 25 la 1/2 livre; — Vin, 1 fr. 40 le lit.; — Eau minérale, St-Yorre, 1 fr. 50. — Livraison domiciliaire. Téléphone 352.

ATELIER DE RELIURE

LUXE ET COMMERCE — CARTONNAGES

Louis CAMPISTRON

4, rue Pélégri, CAHORS

Travaux soignés — Prix modérés

A VENDRE

Bouc Alpin, 18 mois

et deux chèvres, bonnes laitières

3 et 5 ans

S'adresser à M. BONNET, retraité aux Tuileries, CAHORS (Lot)

A VENDRE

Propriété, 5 Ha. environ

15 km. de Cahors, 1.200 m. Route Nationale, site bon air. Maison, étables, enclos, jardin bordure route, 300 m. bourgade. Service autobus régulier. Terres susceptibles, vignes, arbres fruitiers, truffières. Convientrait retraité ou couple désireux faire petits élevages et main-d'œuvre. Petit prix, facilités. S'adresser au Bureau du Journal, qui transmettra.

POUR LA FABRICATION ET LA RÉPARATION

DE VOS

**SOMMIERS, MATELAS
CANAPES**

CHAISES, DIVANS, FAUTEUILS

adressez-vous à

LAUR Daniel, tapissier

4, place St-Georges, CAHORS

Il vous fera du bon travail et des prix

En cas d'absence, 11, rue Barry

LOTÉRIE NATIONALE

Chocolat des Gourmets

Deux lots de 1 million ont encore été gagnés par les consommateurs du **Café des Gourmets** et du **Chocolat des Gourmets** au tirage de la 10^e tranche, soit au total pour la Loterie de 1933 :

| | |
|-----------------------|---------------|
| 3 lots de 1 million | 3.000.000 fr. |
| 1 lot de 500.000 fr. | 500.000 — |
| 6 lots de 100.000 fr. | 600.000 — |
| 3 lots de 50.000 fr. | 150.000 — |
| 36 lots de 10.000 fr. | 360.000 — |
| 3.714 lots de 200 fr. | 742.800 — |

Total : 5.352.800 francs

Continuation pour la Loterie de 1934

vous trouverez notre chocolat à

l'Ex-Coopérative Militaire

51, Bd Gambetta, CAHORS

Désirez-vous un appareil photographique ?

adressez-vous

Maison VIDAL

opticien

Le rhumatisme est guérissable

Ceux qui sont en proie aux souffrances intolérables du rhumatisme et de la goutte, ceux qui sentent à chaque variation de température se réveiller leurs « douleurs » croient souvent qu'ils sont atteints d'un mal incurable.

Il n'en est rien ; le rhumatisme est guérissable si l'on en supprime la véritable cause, c'est-à-dire si l'on s'attaque au sang lui-même. Il est prouvé, en effet, que tous les rhumatismes, ainsi que la goutte, proviennent de la présence dans le sang de toxines, d'acide urique en particulier, qui encrassent les articulations et les tissus musculaires. Ce qu'il faut c'est éliminer les déchets, dissoudre l'acide urique, afin de rendre au sang toute sa pureté.

Mais, peut-on agir ainsi sur le sang ? Modifier en somme sa composition ?

La TISANE des CHARTREUX DE DURBON, composée des plus actives essences végétales de la flore alpestre, réalise la dépuración du sang, par un contrôle sévère de la digestion et des fonctions éliminatoires. Elle dissout ou neutralise les toxines et l'acide urique et recrée un sang neuf et pur. C'est le spécifique préventif et curatif du rhumatisme sous toutes ses formes et de la goutte. En doutez-vous ? Lisez ce que nous écrivent des malades guéris.

22 février 1934.
Je suis heureuse de vous faire connaître les résultats que j'ai obtenus grâce à votre Tisane des Chartreux de Durbon. Je souffrais de rhumatismes articulaires depuis 3 ans ; j'ai pris 7 flacons de votre merveilleuse Tisane et aujourd'hui je ne sens absolument rien. Avec reconnaissance je ferai connaître votre merveilleuse Tisane parmi mes relations.

Mme DADOLLE,
7, avenue Molière, Pierrefite (Seine).
La TISANE des CHARTREUX DE DURBON ne se vend qu'en flacon au prix de 14,50 impôt compris, dans toutes les pharmacies et Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble, qui envoient brochures et attestations.

Mme DADOLLE,
7, avenue Molière, Pierrefite (Seine).
La TISANE des CHARTREUX DE DURBON ne se vend qu'en flacon au prix de 14,50 impôt compris, dans toutes les pharmacies et Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble, qui envoient brochures et attestations.

MARQUEUR TOTALISATEUR
AUTOMATIQUE
POUR
BILLARDS RUSSES
LE
SIMPLEX
Breveté S.G.D.G.
Véritable mécanique
de précision.
Rien de ce qui
existe ne peut
lui être comparé
SIMPLE
PRATIQUE
INDÉTERMINABLE
PRIX DE VENTE
IMPOSE :
150 fr.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF :
« Pour le département du Lot :
Monsieur BABOULENE (Meubles)
19, rue Portail Alban à CAHORS
Représentants introduits dans
cafés, bars, hôtels, etc... »

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

Feuilleton du « Journal du Lot » 55

Mariage doré

PAR
MAX DU VEUZIT

XXXIII

Après de lui, de Bigarre s'était immobilisé. Le monocle assujéti dans l'orbite, il dévisageait de Fragon comme s'il attendait toujours la fin de la phrase commencée.

Il vit le visage de son compagnon s'altérer et ses doigts nerveux déchirer le papier de l'enveloppe avec impatience.

Une flamme chaude colora les joues de l'inventeur, en acquérant la certitude que la lettre provenait bien de Gilberte.

Elle ne disait, cependant, rien de bien intime, cette missive de la jeune femme, mais elle annonçait une grande nouvelle :

« Monsieur,

« On me fait part, officiellement, de la mort de mon oncle de la Saponaire. Il a péri dans la mer Rouge, dans le naufrage de l'Excelmans, qui a sombré là-bas il y a quelques semaines.

ETUDE
DE
Maitre Jean MERIC
Avoué à Cahors
8, rue Clemenceau

EXTRAIT d'un Jugement d'adoption

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Cahors, le trente mars mil neuf cent trente-quatre, enregistré, il a été extrait le dispositif suivant :

Vu la requête présentée au Tribunal civil de Cahors, par Monsieur ROCHE Hugues, négociant, et Madame BONNARD, Marie-Julienne-Joséphine, son épouse, domiciliés ensemble à Lalbenque, le mari agissant tant en son nom personnel que pour autoriser son épouse, adoptants, signée par Maître MERIC, leur avoué,
Vu l'ordonnance de soit communiqué mise au bas de la requête le vingt-deux mars mil neuf cent trente-quatre, par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, portant que le rapport serait fait à l'audience du dit Tribunal, par Monsieur DEVALS, Juge au siège, à ces fins commises.

Vu les conclusions écrites de Monsieur le Procureur de la République en date du même jour, vingt-deux mars mil neuf cent trente-quatre,

Vu les pièces produites à l'appui de la requête, et notamment :

Premièrement : L'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Lalbenque, assisté de son greffier, le six mars mil neuf cent trente-quatre, par lequel Monsieur ROCHE Hugues, négociant, âgé de cinquante-et-un ans, et Madame BONNARD Marie-Julienne-Joséphine, son épouse, âgée de quarante-cinq ans, domiciliés ensemble à Lalbenque, ont déclaré adopter Mademoiselle LIADOUZE Mélanie, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, demeurant et domiciliée à Lalbenque, et par lequel encore ladite demoiselle LIADOUZE Mélanie, a déclaré accepter avec reconnaissance l'adoption dont s'agit.

Deuxièmement : L'acte de notoriété dressé par le même magistrat, assisté de son greffier, en date du même jour, six mars mil neuf cent trente-quatre, duquel il résulte que du mariage des adoptants, n'est issu aucun enfant, et qu'en outre, ils n'ont aucun enfant ou descendant légitime d'un précédent mariage.

Vu les articles trois cent quarante-trois et suivants, trois cent cinquante-cinq et trois cent cinquante-six du code civil, modifiés par la loi du dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois, vu la dite loi, le tribunal, ou Monsieur DEVALS, Juge commissaire, en son rapport, ou Maître MERIC, avoué dans l'intérêt des adoptants, ou le Ministère public, en ses conclusions orales et motivées.

Après s'être procurés les renseignements convenables, avoir vérifié, si toutes les conditions de la loi sont remplies, et s'être assuré si les personnes qui se proposent d'adopter, jouissent d'une bonne réputation, après en avoir délibéré, homologue l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix, du canton de Lalbenque, assisté de son greffier, le six mars mil neuf cent trente-quatre.

En conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption pour Monsieur ROCHE Hugues, négociant, et Madame BONNARD Marie-Julienne-Joséphine, son épouse, domiciliés ensemble à Lalbenque, en faveur de la demoiselle LIADOUZE Mélanie, sans profession, demeurant et domiciliée à Lalbenque.

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit

sur les registres de l'état civil de la commune de LECLAUX (Cantal) et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de la demoiselle LIADOUZE Mélanie, tant sur les registres de l'état civil de la commune de Leclaux, que sur ceux déposés au greffe du Tribunal de St-Flour, conformément à l'article trois cent soixante-sept du code civil.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.
Cahors, le 2 juin 1934.

Jean MERIC,
Avoué.

PRETS à toutes personnes solvables à partir de 5.000 Francs. Avance aux Commerç. Indust. Agric. Viticult., sur fonds commerce, matériel, cheptel, récolte, warrants, Pourgérance ou s'établir, construire. TAUX BAS. Remboursement de 1 à 20 Ans. Discret.

OFFICE PARISIEN, 26, rue Chabrol, PARIS.

TOUTE L'ANNÉE fabrication manuelle à domicile de sacs en papier payés 15 fr. le cent. Ecrire **MONT-SAL à LONS** (Basses-Pyrénées).

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix de Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
Se vend dans toutes les pharmacies

Un soleil se lève



pour tous
les malades

On peut échapper à toutes les maladies sans aucun médicament : en effet la nature a donné à notre sang le pouvoir de vaincre tous les microbes. Mais à condition d'avoir un sang riche, vigoureux, clair. C'est pourquoi l'anémie est si dangereuse : un anémique ne peut résister à aucune menace de maladie ! Un nouveau produit, découvert à Madagascar par la Science française, étonne actuellement par sa puissance tous les malades et tous les surmenés qui en font usage : c'est le *vin de Frileuse*, on l'a surnommé : le plus fort des fortifiants. Votre pharmacien vend 6 francs le flacon de ce nouveau produit que vous versez dans un litre de vin. A la dose d'un verre avant chaque repas, le vin de Frileuse prouve son action dès le cinquième jour et vous reprenez espoir car vous ressentez un bien-être qui vous indique que la santé est en marche et vient vers vous. Essayez aujourd'hui !

VIN DE Frileuse
à base d'Uvaria de Madagascar
le plus fort des fortifiants

Propriété petite suis acheteur quelques hectares avec habitation prix modéré. d'HUBERT, 26, rue Cronstadt, COURBEVOIE (Seine).
Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

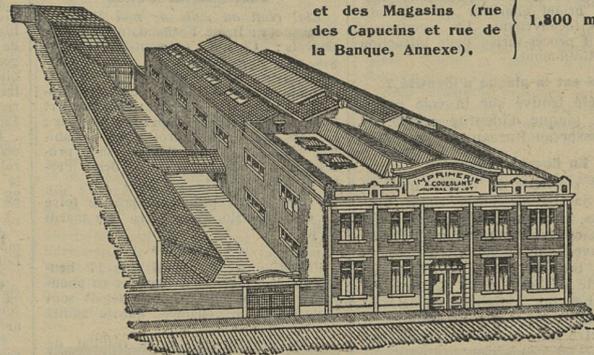
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

agitation :

« Madame,

« Je vous sais gré de m'avoir fait part du décès de votre oncle. Je ne pousserai pas l'hypocrisie jusqu'à vous exprimer mes regrets de cette mort ou à vous adresser mes condoléances, dont vous n'avez que faire. — Je crois qu'il n'est pas plus pénible d'être seul au monde que de posséder, comme parent, un monsieur de la Saponaire ou une Sophie de Fragon.

« Sous ce rapport-là, je suis aussi mal partagé que vous et me considérez également seul sur la terre.

« Trouvez ici, madame, mes respectueux hommages.

« Rodolphe DE FRAGON. »

Cette réponse cavalière de son mari dut agir sur la bonne humeur de Gilberte, avec la même particularité désagréable, car, le surlendemain, la poste transporta un nouveau message de Neuilly à Trappes.

Ce jour-là, Verlaines était auprès de Rodolphe et, naturellement, de Bigarre bourdonnait autour d'eux.

Ils avaient décidé de partir bientôt. Tout était prêt, même les fameuses courroies réclamées par le prudent troisième, et ils n'attendaient plus qu'une chose que les vents leur fussent favorables. Or, les derniers bulletins des stations météorologiques

étaient optimistes, bien qu'ils annonçassent encore des perturbations sur l'Atlantique.

Ce n'était donc plus qu'une question de quelques heures... quelques jours tout au plus.

De Fragon écoutait attentivement Verlaines, que cette question astronomique et météorologique concernait tout particulièrement, quand ils virent de Bigarre qui, à son habitude tournait autour de l'aviation, donner de grands signes d'émotion.

« Mais qu'est-ce que vous avez ? Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas ?

« Hélas ! fit le jeune homme d'un air exagérément navré, Vous croyez avoir avoir pensé à tout et vous avez oublié le principal !

« Hein ?

« Oui... le fétiche !

« Quel fétiche ?

« Le porte-bonheur, la mascotte, l'amulette : un chat, un rintintin ou un chiffre quelconque ! Nous ne pouvons pas partir sans être assurés que les dieux nous sont favorables.

« Quelle bêtise ! observa de Fragon, sans enthousiasme pour l'idée. Mais Verlaines était plus indulgent.

« On pourrait voir, puisque ça lui fait plaisir.

« Je veux croire qu'aucun de vous deux n'attache d'importance à une sonnette pareille, insista de Fragon qui avait horreur de ces superstitions.

(A suivre).

« J'ai tenu à vous aviser immédiatement de ce drame. Il m'est impossible de me réjouir de la mort tragique de mon oncle et je suis navrée qu'il n'ait pu recevoir les secours de notre religion. Mais il m'est doux, cependant, en ce deuil, de penser que votre ressentiment n'a plus d'objet et qu'il n'y aura plus, entre vous et moi, la barrière de sang que vous vouliez y mettre.

« Je n'ai plus personne... absolument personne qui s'intéresse à moi sur la terre.

« M. de la Saponaire était l'unique parent qui me restait, et je suis seule, tout à fait seule au monde à présent.

« Je suis, monsieur, votre dévouée servante,

« Gilberte DE FRAGON. »

Lentement, l'ancien lieutenant plia la lettre et la remit dans son enveloppe.

Tout sa gaieté s'était subitement envolée. Était-ce l'annonce de cette mort tragique d'un homme qu'il avait connu bien vivant, ou l'ouverture de voir sa vengeance lui échapper, ou la tristesse des dernières lignes écrites par sa femme ? Il se sentait l'âme complètement assombrie.

Une remarque, aussi, qu'il ne pouvait s'empêcher de faire en cette circonstance, c'était, qu'il le voulait ou non, l'existence du lien indestructible qui l'unissait à Gilberte.

« On peut secouer le joug de sa

famille, des lois de son pays, on renie ses parents, ses enfants, son nom même ! Mais la vie et la société ont créé des liens et des devoirs dont ne peut s'affranchir et qui vous atteignent au tournant du chemin, au moment où vous n'y pensez pas...

Sa femme, correctement, le tenait au courant d'une nouvelle la concernant, nouvelle qu'il n'avait pas le droit d'ignorer et qui l'intéressait autant qu'elle. Gilberte avait fait son devoir en le prévenant ; il ne pouvait se détourner du sien, qui serait de partager son deuil, quoi qu'il en voulait.

Son deuil... Il imagina Gilberte en robe noire... comme à Jumièges... sa tête si fine, si distinguée au milieu des voiles sombres...

Ironie des choses, elle allait reprendre cette livrée des inconsolables, pour un être qu'elle n'aimait pas et qui lui avait causé bien des chagrins, et lui-même était contraint par les obligations d'une civilisation qui n'a pas prévu la haine contre la mort, de revêtir cette tenue à cause d'une femme qu'il avait chassée de sa vie et ne voulait plus connaître.

« Alors, monsieur de Fragon, c'est entendu ?

Il tressaillit, ramené à la réalité par la voix de son commanditaire, qui, imperturbable à ses côtés, ne l'avait pas quitté des yeux.

« Oui, oui, fit-il agacé. Vous aurez vos courroies. Parlez-en d'ailleurs au mécanicien... Moi, j'en ai assez

pour aujourd'hui : je m'en vais.

« Un ennui ? remarqua laconiquement de Bigarre.

« Un deuil, fit l'autre brièvement.

« Oh ! alors, mes condoléances... croyez bien que je partage.

Mais de Fragon l'interrompit :

« Non, gardez tout ça !... La mort de ce parent me laisse absolument froid.

« Alors, observa le jeune associé de sa même voix indifférente, ce sont des embêtements qui vous arrivent ?

L'inventeur leva les yeux sur l'ingénieur de Bigarre. La mine grave que celui-ci avait cru devoir adopter contrastait avec son visage poupon, habituellement réjoui, et de Fragon en fut touché en cette minute.

« Non, mon vieux, fit-il avec bienveillance. Pas même un embêtement ! Seulement, j'ai le cafard... et ça, ça ne s'explique pas. Bonsoir.

Il s'éloigna et rentra chez lui. A peine avait-il refermé la porte de son appartement, qu'il relut la lettre de sa femme.

Elle ne contenait vraiment rien qui pût justifier son état d'esprit. Mais les impressions se ressentent involontairement sans qu'on puisse le commander. C'est comme ce besoin d'y répondre immédiatement qui le dominait.

Il ne fut satisfait que lorsqu'il fut assis à son bureau, devant une feuille blanche. Et les mots hâtifs se formulèrent facilement sous sa plume, dans le sens nécessaire à calmer son